

Lyon, 11 juillet 2017

Mesurer la charge en soins dans l'ENC MCO pour mieux identifier les charges de personnel soignant

Dans le cadre de l'amélioration de la méthodologie de mesure des coûts, l'ATIH a organisé, à la demande du comité de pilotage des études nationales de coûts (ENC), un groupe de travail afin de réfléchir à une mesure de la charge en soins permettant une ventilation plus pertinente des charges de personnel soignant sur les séjours de médecine, chirurgie, obstétrique (MCO).

Composé de représentants des fédérations du secteur, d'établissements participant ou non à l'ENC, ce groupe a proposé d'introduire, dans la méthodologie de l'ENC MCO, la mesure de la charge en soins au moyen des soins infirmiers individualisés à la personne soignée (Siips).

Avant d'acter l'intégration des Siips sur la valorisation des séjours MCO, l'ATIH va réaliser une analyse exploratoire afin d'évaluer les conséquences de cette évolution.

Pour ce faire, l'agence mobilise les établissements de santé pour obtenir leurs relevés de points Siips.

- Les établissements participant à l'ENC MCO
Pour sa campagne sur les données 2016, la méthodologie et les outils ENC MCO permettront un recueil facultatif des points Siips sur tout ou partie de leur activité de court séjour. À l'issue de la campagne, la base de coûts individuelle transmise aux établissements proposera une valorisation via les points Siips à titre d'information.
- Les établissements ne participant pas à l'ENC MCO
Afin de constituer une base de travail la plus robuste possible pour l'analyse des points Siips, l'ATIH sollicite tout établissement disposant d'un recueil de points Siips sur un service, une équipe ou sur tout ou partie de son activité MCO, pour lui transmettre ses données à partir du mois de juin 2017.

Plus d'informations en ligne sur www.atih.sante.fr

Contact presse ATIH

Stéphanie Joullié
stephanie.joullie@atih.sante.fr
Téléphone : 04 37 91 33 14

L'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH), fondée en 2000, est un établissement public d'État à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale.

Ses missions sont de collecter, d'analyser, de restituer les données des établissements de santé et médico-sociaux ; de gérer les dispositifs techniques de financement des établissements et de participer à l'élaboration des nomenclatures de santé.

117, bd Marius Vivier Merle 69329 Lyon cedex 03 - www.atih.sante.fr
